

DEBAT PUBLIC SUR LE PROJET GEORGES BESSE II
COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DE VALENCE
MERCREDI 13 OCTOBRE 2004

Ce compte rendu est placé sous la responsabilité de la commission de pilotage du débat public.

60 personnes ont assisté le 13 octobre, au parc des expositions de Valence, à la réunion publique du débat sur le projet Georges Besse II.

PRESENTATION DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DU DEBAT PUBLIC

Jean-Paul Frouin, Président de la commission de pilotage du débat public (CPDP). Merci de votre présence à cette réunion qui est, comme vous l'avez noté, organisée sous l'égide et à l'instigation de la commission de pilotage du débat public que j'ai l'honneur de présider. Mon nom est Jean-Paul Frouin, je suis un ancien préfet de région, j'ai été conseiller maître à la cour des comptes, je suis aujourd'hui à la retraite. Je dispose de ce fait d'un peu de temps et d'une indépendance d'esprit. Mes fonctions précédentes ne m'ont jamais amené à travailler dans le domaine qui nous intéresse ce soir. Je vais demander aux autres membres de la commission de se présenter.

Jean-Claude Darras, membre de la commission de pilotage du débat public. Mon nom est Jean Claude Darras. J'étais, il y a encore quelques mois, président du tribunal administratif de Marseille. Le tribunal administratif est la juridiction qui règle les problèmes entre les particuliers et l'administration, je suis à la retraite depuis le mois de juin, j'ai donc du temps disponible pour pouvoir travailler à l'organisation et à l'animation du débat public.

Didier Houi, membre de la commission de pilotage du débat public. Je m'appelle Didier Houi, je suis chercheur au CNRS, détaché à l'agence régionale pour l'environnement de Midi-Pyrénées dont je suis le directeur. J'ai eu l'occasion à quelques reprises de suivre d'autres débats publics.

Guy de Manheulle, membre de la commission de pilotage du débat public. Je suis Guy de Manheulle. J'ai été directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt de deux départements, puis ingénieur général d'agronomie au ministère de l'Agriculture où j'ai fait des inspections portant notamment sur l'utilisation des crédits européens du FEOGA, crédits attribués à l'agriculture. Je suis en retraite depuis maintenant quatre ans.

Jean-Paul Frouin. Vous voyez que cette commission, indépendante du maître d'ouvrage, est composite puisque elle se compose d'un juriste, d'un ingénieur général d'agronomie et d'un scientifique physicien au CNRS. Cette commission travaille en liaison étroite avec la Commission nationale du débat public qui est une autorité administrative indépendante, installée à Paris. Notre commission organise le débat, veille à ce que tous les moyens d'expression et d'information soient mis en œuvre pour que le débat ait lieu, que l'information circule, que tous ceux qui souhaitent s'exprimer puissent le faire pour présenter leurs points de vue ou leurs arguments. Il n'y a pas de sujets tabous dès l'instant où l'on est à l'intérieur du sujet qui est celui de la construction d'une nouvelle usine d'enrichissement d'uranium sur le site du Tricastin. Vous pouvez donc poser les questions que vous avez envie de poser. La commission veillera à ce que le maître d'ouvrage apporte des réponses exhaustives, rapides, précises à ceux qui peuvent être amenés à poser des questions. Le maître d'ouvrage en profitera également pour recueillir des informations sur des sujets nouveaux ou sur des aspects du sujet qui n'auraient pas forcément été pris en compte dans les réflexions auxquelles il s'est livré. Il s'agit donc d'une opération interactive qui a pour objet de permettre à chacun de s'exprimer, d'obtenir des réponses aux questions posées.

La commission rédigera à la fin de ses travaux, c'est-à-dire à la fin du mois d'octobre, un compte rendu qui aura un caractère public. Le compte rendu ne sera pas de même nature que celui d'un commissaire enquêteur. La commission de pilotage ne donne pas un avis sur la pertinence du projet, elle rend compte de ce qui s'est dit, de ce qu'elle a entendu, de la nature des arguments échangés. Le compte rendu aura un caractère public, il sera publié sur le site internet de la commission de pilotage et sur celui de la Commission nationale du débat public sous le contrôle de qui nous travaillons. Le compte rendu constituera un des éléments du dossier du maître d'ouvrage pour les différentes étapes de procédure que son projet connaîtra. Ceci veut notamment dire que le débat public que nous organisons ne se substitue en aucune façon aux règles habituelles qu'elles soient législatives ou réglementaires qui président aux enquêtes publiques. Le débat public que nous organisons n'exonère pas le maître d'ouvrage des dispositions qui s'appliquent à lui et qui le conduiront, le moment venu, à soumettre à enquête publique, les différentes procédures de réalisation de son projet, qu'elles soient de l'ordre de la modification des documents d'urbanisme, qu'elles touchent aux autorisations d'ouverture d'établissements industriels à caractère nucléaire, qu'elles touchent aux procédures concernant les rejets.

J'ai indiqué il y a un instant que toutes les questions sont les bienvenues dès l'instant où elles touchent au sujet : le projet de l'usine d'enrichissement d'uranium Georges Besse II. Nous ne parlons pas ce soir, non pas que les sujets ne soient pas intéressants mais ce n'est pas celui du moment, d'EPR ou d'ITER. Nous parlons, ce soir, du projet de remplacement de l'usine d'enrichissement d'uranium Georges Besse par une nouvelle usine fondée sur un process industriel nouveau, l'usine Georges Besse II.

Si vous avez des questions que vous souhaitez développer, vous pouvez les envoyer à l'adresse que vous connaissez à Pierrelatte dans les locaux que nous avons loués à cette fin. Vous pouvez envoyer des questions par écrit et nous veillerons, en les transmettant rapidement au maître d'ouvrage, à ce que celui-ci y réponde à votre adresse en temps et en heure. Nous veillons à ce que les questions fassent l'objet d'une réponse avant la fin du débat public.

Place maintenant au débat et avant que le débat ne s'instaure entre vous et le maître d'ouvrage sous notre contrôle, place à la présentation du projet lui-même par les soins de monsieur Van Heems, responsable du projet.

PRESENTATION DU PROJET GEORGES BESSE II PAR LE MAITRE D'OUVRAGE, AREVA

Frédéric Van Heems, directeur du projet Georges Besse II. Mon nom est Frédéric Van Heems. Je suis le responsable du projet Georges Besse II au sein du groupe AREVA. Alors le projet Georges Besse II de quoi s'agit-il ? Il s'agit de l'avenir du site du Tricastin. En fait, nous sommes présents sur l'ensemble du cycle du combustible nucléaire. Ce cycle démarre par l'extraction d'uranium dans des mines. Il y a ensuite des opérations de chimie, puis l'enrichissement de l'uranium qui consiste à accroître la teneur de l'un des isotopes de l'uranium, l'isotope 235 qui est l'isotope énergétique. Après cet enrichissement, nous pouvons fabriquer du combustible, qui lui-même pourra aller dans le cœur des réacteurs nucléaires, dans les centrales, pour pouvoir produire de l'électricité. Le projet Georges Besse II se situe au niveau de l'étape d'enrichissement avant la fabrication du combustible. Le groupe AREVA est déjà présent sur le marché des services d'enrichissement avec l'usine Georges Besse exploitée par EURODIF, sur le site du Tricastin, depuis plus de 25 ans. Sur ce marché mondial, il y a quatre grands acteurs. Il y a ainsi un acteur russe MINATOM, un acteur américain USEC, un acteur européen URENCO consortium créé entre l'Allemagne, la Hollande et l'Angleterre en 1970, suite au traité d'ALMELO, et nous-mêmes AREVA avec EURODIF, quatrième grand acteur mondial. Il y a des acteurs de moindre importance japonais et chinois. C'est un marché mondial qui est très compétitif. Nous avons à peu près 25 % de parts de marché sur ce marché qui est basé sur les centrales nucléaires. Aujourd'hui, un peu plus de 400 réacteurs fonctionnent dans le monde. Le projet Georges Besse II n'est pas lié à une relance du nucléaire ou n'est pas lié à des nouveaux types de réacteurs, EPR ou autre. Il n'est pas lié non plus au projet ITER. Notre projet est un projet qui s'inscrit dans le prolongement du marché actuel et qui est destiné à répondre aux besoins des réacteurs qui fonctionnent aujourd'hui à travers le monde et sur lesquels on a une forte visibilité quant à leur fonctionnement sur les 20, 25 ans qui viennent.

Le projet Georges Besse II, c'est l'avenir du site du Tricastin, l'avenir de l'activité d'enrichissement sur ce site. Aujourd'hui, l'usine Georges Besse utilise une technologie qui est la diffusion gazeuse. Elle fonctionne depuis presque 30 ans. L'usine a démarré en 1978, elle était initialement prévue pour durer 25 ans. Elle a toujours été très bien exploitée et entretenue. Des investissements de jouvence ont régulièrement été réalisés. Sa durée de vie technique pourra sans problème être prolongée jusqu'en 2012-2015. Mais, en 2015, elle aura tout de même 35 ans, au-delà les investissements de jouvence seraient plus problématiques. Nous devons donc prévoir son renouvellement. Depuis le début des années 90, ce renouvellement est étudié. Trois options se présentaient. Une première option consistait à refaire une usine avec la même technologie de diffusion gazeuse. Cette option a été très vite abandonnée, car refaire une usine de diffusion gazeuse représenterait un investissement beaucoup plus important qu'une usine utilisant la technologie de la centrifugation. On ne pourrait donc pas refaire une usine permettant de produire des services d'enrichissement de

manière compétitive. Deuxième inconvénient de la diffusion gazeuse, elle est « électrovore ». Elle consomme beaucoup d'électricité pour pouvoir fonctionner. En moyenne, trois des quatre réacteurs nucléaires du site du Tricastin sont utilisés pour fournir en électricité l'usine Georges Besse. Pour ces deux raisons là, la diffusion gazeuse n'a pas été retenue. Deuxième possibilité à laquelle la France et les Etats Unis ont cru pendant longtemps, le laser. En France, le CEA a effectué des recherches sur le laser, sur le site du Tricastin. Ces recherches ont abouti au fait de prouver que le laser pouvait permettre d'enrichir. Mais, les Etats-Unis et la France sont arrivés aux mêmes conclusions vers 2000-2001, le laser en l'état des matériaux, en l'état des technologies, ne permettrait pas de construire une usine industrielle capable de produire des services d'enrichissement à un prix compétitif. Pour ces raisons là, les Etats-Unis comme la France ont mis de côté le laser, qui reviendra peut-être dans les 20 ou 30 ans qui viennent. Troisième solution qui s'est donc petit à petit imposée et qui s'impose à tous les acteurs à travers le monde aujourd'hui, la centrifugation. La France avait fait des recherches sur la centrifugation mais les a arrêtées vers la fin des années 70 parce qu'elle avait choisi la diffusion gazeuse. Nous ne maîtrisons donc pas la centrifugation. Il a fallu que nous cherchions une manière d'accéder à la technologie de centrifugation. Après de longues négociations, nous sommes arrivés le 24 novembre 2003 à un accord avec URENCO pour accéder à la technologie. Nous avons signé entre industriels, URENCO et AREVA, deux types d'accords, le 24 novembre 2003. Une première série d'accords pour nous permettre de prendre 50 % du capital d'ETC. URENCO est organisé en deux parties, une partie UEC qui produit des services d'enrichissement et qui est concurrente d'AREVA et qui va continuer à l'être et ETC, filiale dans laquelle est localisée tout ce qui est lié à la technologie des centrifugeuses et à leur fabrication. Nous prenons 50% du capital d'ETC, ce qui nous permet d'accéder à la technologie. Deuxième type d'accords, des accords pour acheter à ETC toutes les centrifugeuses nécessaires à la construction de l'usine Georges Besse II. A travers ces accords, nous restons complètement concurrents dans l'enrichissement mais nous partageons une technologie. Ces accords entre industriels sont engageants mais, il y a deux conditions préalables, deux conditions suspensives. Tant que ces deux conditions ne seront pas remplies, le projet ne peut pas rentrer en phase industrielle. Les deux conditions suspensives en question étaient d'une part, une autorisation des autorités de la concurrence à Bruxelles, et d'autre part, la signature d'un traité international. Sur le premier point, l'accord des autorités de la concurrence est légitime puisque deux concurrents vont se partager une technologie. Nous avons eu des discussions depuis le début de l'année avec la commission de Bruxelles. Cette procédure a abouti la semaine dernière puisque nous avons obtenu le feu vert des autorités de la concurrence, le 6 octobre. La première condition suspensive est donc désormais levée. Il reste une deuxième condition suspensive, la signature d'un traité international. Alors, pourquoi ce traité ? Je vous le disais tout à l'heure URENCO a été créé, en 1970, par la signature du traité d'ALMELO entre l'Allemagne, l'Angleterre et les Pays-Bas. Ce traité couvre les aspects de propriété intellectuelle, les aspects de sécurité, de non prolifération. Si un jour URENCO voulait donner accès à la technologie de centrifugation à un autre pays, ce traité prévoyait que ce pays devrait prendre les mêmes engagements en signant un nouveau traité. Ce traité quadripartite est en négociation depuis maintenant un an entre la France et les trois pays signataires du traité d'Almelo. Un projet existe mais pour que ce traité soit signé, il faut un accord politique dans chacun des quatre pays. Ces accords politiques existent dans certains pays, mais ils sont toujours en débat dans certains autres.

Nous faisons le maximum pour que le dossier aboutisse mais c'est un sujet qui nous dépasse, c'est un sujet politique et diplomatique. Nous espérons cependant que ce traité soit signé vers la fin 2004-début 2005. A ce moment-là, le projet que nous vous présentons aujourd'hui pourrait rentrer en phase industrielle et véritablement se mettre en place.

Quelles sont les grandes étapes du projet ? Nous sommes en 2004 dans une phase d'étude technique, une cinquantaine d'ingénieurs travaillent sur la manière dont nous construirions cette usine. Nous sommes aussi actuellement dans la phase de débat public. Fin 2004, nous espérons voir les deux conditions suspensives levées. Cela nous permettrait, à ce moment-là, de démarrer véritablement le projet avec, dans un premier temps, des procédures d'enquêtes publiques nous permettant d'obtenir le permis de construire ainsi que toutes les autorisations pour, plus tard, exploiter l'usine. On pourrait alors, démarrer le chantier au printemps ou à l'été 2005. Ce chantier s'étalerait dans une première phase jusqu'à la fin 2007 pour la construction des bâtiments. Vous allez voir tout cela dans le petit film que nous allons vous passer d'ici quelques minutes. Cela devrait nous permettre de démarrer une première cascade de centrifugeuses fin 2007 - début 2008. La décision, pour le moment prise sur un plan industriel, serait de construire deux unités sur le site du Tricastin. Une première unité de 4 millions d'UTS et une seconde de 3,5 millions d'UTS, l'UTS étant la mesure internationale pour les services d'enrichissement. Eventuellement, en fonction du marché, nous pourrions réaliser une troisième unité. Nous démarrerions la première unité avec une première cascade, fin 2007-début 2008. Un autre des avantages de la centrifugation par rapport à la diffusion gazeuse, c'est que c'est modulaire. La diffusion gazeuse, c'est une seule usine ; avec la centrifugation, nous pouvons fonctionner cascade de centrifugeuses par cascade de centrifugeuses, cela nous permettra une montée en puissance progressive de l'usine. Si cette montée en puissance se déroule comme nous le prévoyons, la première unité serait terminée vers la fin 2012. Lorsque cette unité sera terminée, nous aurons la possibilité d'arrêter EURODIF. On continuerait ensuite la montée en puissance avec la deuxième unité et éventuellement une troisième unité en fonction de l'évolution du marché.

Les implantations probables sur le site du Tricastin ? L'ensemble des unités que nous envisageons d'installer seront sur le site actuel du Tricastin, à l'intérieur de la clôture lourde. Il ne s'agit pas de nouveaux terrains ou d'extension, c'est bien dans le périmètre actuel que ces nouvelles unités seraient mises en place. Pour les premières deux unités, nous avons pour le moment deux emplacements à l'étude, un au nord des bâtiments actuels de l'usine Georges Besse, sur le territoire de Pierrelatte, et un au sud sur le territoire de Bollène. Et puis si on faisait une troisième unité, on la ferait vraisemblablement à l'est, sur le territoire de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Nous n'avons pas encore décidé du choix d'implantation de la première unité puisque nous sommes à la fin de certaines études techniques. Dans quelques semaines, nous aurons les conclusions de ces études, nous déciderons alors de commencer par le nord ou par le sud.

Avant de passer le film, je résume les différentes étapes du projet. Nous sommes en ce moment dans la période d'études techniques, cinquante ingénieurs dirigés par Nicolas de Turckheim et Laurence Tinland, qui me rejoindront tout à l'heure pour m'aider à répondre à vos questions, sont en train d'étudier la manière dont l'usine serait construite. Nous sommes dans l'attente de la levée des conditions suspensives et notamment de la signature du traité international. Si ces conditions étaient levées fin 2004-début 2005, on rentrerait donc dans la phase de chantier. C'est un chantier qui va durer 10 ans si on réalise deux unités, 15 ans si on

en fait trois. Ce chantier va employer de l'ordre de 300 personnes et devrait représenter une dépense de l'ordre de 100 millions d'euros par an sur 10 ou 15 ans. A partir de 2007, l'usine Georges Besse II commencerait à fonctionner en parallèle de l'usine d'EURODIF. Fin 2012, lorsque la première unité sera terminée, nous pourrions arrêter EURODIF. A ce moment-là, le chantier de démantèlement d'EURODIF démarrera. Il durera de l'ordre de 7 à 8 ans et devrait employer de 500 à 600 personnes. Ce démantèlement se terminera vers 2020, nos deux unités, d'une capacité de production de 7,5 millions d'UTS, seraient en fonctionnement vers la fin 2016. Elles emploieront de l'ordre de 450 personnes dans le domaine de l'enrichissement. Je vous propose maintenant de visionner un petit film qui va vous expliquer ce qu'est la technologie de centrifugation et vous montrer comment nous pourrions, le cas échéant, construire cette usine.

Projection du film réalisé par Areva présentant le projet Georges Besse II.

Frédéric Van Heems. Traditionnellement, après ce film, je disais que je ne pensais pas que nous aurions un oscar ou que nous gagnerions la palme d'or à Cannes mais je me trompais un peu, j'ai appris cet après-midi, que nous allions gagner un prix au Sénat lundi prochain, pour un concours de film industriel. Laurence Tinland, directrice technique du projet et Christian Delacroix, adjoint au directeur général délégué d'EURODIF Production en charge de tous les aspects de sûreté et de sécurité pour le site du Tricastin m'ont rejoint pour m'aider à répondre à vos questions.

Je pense que vous l'avez compris, le projet Georges Besse II c'est l'avenir du site du Tricastin. Nous devons remplacer EURODIF pour des raisons industrielles, pour des raisons économiques, par une usine utilisant la technologie de centrifugation qui est la plus productive, la plus sûre et qui s'impose partout à travers le monde. Nous souhaitons faire une transition douce entre les deux usines et les deux technologies. C'est un projet stratégique pour le groupe AREVA, puisqu'il s'agit de l'avenir de l'activité d'enrichissement, c'est un projet stratégique d'une certaine manière pour la France puisque indirectement c'est l'indépendance énergétique nationale qui est en jeu et c'est un projet stratégique pour le bassin du Tricastin puisque c'est vraiment l'avenir de ce bassin sur un plan industriel qui est en jeu avec ce projet. Merci beaucoup.

QUESTIONS ET REPONSES

Jean-Paul Frouin. Je pense et j'espère, que votre curiosité n'est pas totalement satisfaite et que vous avez encore des questions à poser ou des arguments à présenter, des éclaircissements sur les informations qui viennent de vous être délivrées. Qui souhaite intervenir ?

Un intervenant. Jusqu'à quand a t'on de l'uranium en France et sur la planète ?

Frédéric Van Heems. En France, nous n'avons plus beaucoup d'uranium, nous n'exploitons plus de mines. Les dernières ont été arrêtées il y a déjà quelques années. Sur un plan mondial, les réserves d'uranium sont conséquentes et sont relativement bien réparties sur la planète. Les plus grosses réserves sont au Canada et en Australie dans des pays géopolitiquement stables, contrairement à d'autres matières premières. Les réserves d'uranium : c'est compliqué de répondre à votre question, parce que la durée va dépendre énormément de la manière dont on va utiliser cet uranium. Si on utilise l'uranium dans des centrales et des réacteurs du type de ceux qui fonctionnent à travers le monde c'est-à-dire les réacteurs classiques à eau pressurisée, en France, ou les réacteurs à eau bouillante comme il peut y en avoir dans un certain nombre d'autres pays, les réserves actuelles connues permettent de répondre aux besoins sur 100 à 150 ans. Par contre, si on passait, et de nombreuses études sont en train d'être réalisées au niveau mondial, à ce que l'on appelle les réacteurs de génération 4, l'EPR dont on entend parler en ce moment, c'est la génération 3, la manière dont l'uranium serait utilisé serait différente. Les réserves pourraient être utilisées pendant une période beaucoup plus longue. Certains d'entre vous ont dû entendre parler de Phénix ou de Super-Phénix, qui étaient des réacteurs à neutrons rapides utilisant la matière d'une manière très différente. Si un jour dans le monde des réacteurs de ce type là, ou fonctionnant sur des principes pas trop éloignés, revoyaient le jour, à ce moment-là les réserves d'uranium pourraient durer des siècles.

Même intervenant. Vous avez dit qu'il y avait 400 réacteurs sur la planète aujourd'hui ; dans 10 ans, dans 15 ans ?

Frédéric Van Heems. Aujourd'hui, il y a effectivement, je crois, 446 réacteurs en fonctionnement à travers le monde. Combien y en aura-t-il dans 10 ou 20 ans ? On le sait assez précisément parce qu'un réacteur nucléaire cela ne se décide pas en quinze jours et cela ne s'installe pas en quelques mois. Ce sont des programmes qui s'étalent sur 10 à 20 ans. Ne serait-ce que parce qu'il y a en amont de la construction même, qui prend toujours un minimum de cinq ans, des procédures extrêmement longues auprès des autorités de sûreté, auprès d'autorités internationales. On a donc une visibilité très importante sur les 10 à 20 ans qui viennent. Pour le moment, ce qui est prévu c'est une stabilité avec une très légère augmentation ; vous savez que la Finlande a décidé récemment de construire une nouvelle centrale, les Chinois sont en train en ce moment de prévoir des augmentations de leurs parcs électronucléaires qui pourraient devenir très importants. Je fais une parenthèse, mais je l'ai indiqué tout à l'heure dans ma présentation, le projet Georges Besse II, lui, n'est pas du tout lié à un développement du parc. Il est là pour répondre aux besoins actuels ; après, cela dépendra des options politiques et énergétiques qui seront prises à travers le monde et c'est un sujet sur lequel j'aurais du mal à prendre position.

Jean-Paul Frouin. Bien, Madame qui est au milieu de la salle.

Jacky Doble, représentante des Verts de la Drôme. J'aimerais savoir quel est le pourcentage d'uranium enrichi sur le site actuellement et sur le nouveau site. Je pense que c'est le même, vous n'allez pas augmenter la capacité ? Quelle teneur en uranium est utilisée

dans le parc français. Enfin, quel pourcentage de la production pour le parc des autres réacteurs dans le monde ?

Frédéric Van Heems. Je pense qu'il y a plusieurs aspects dans votre question. Si vous évoquez le sujet des teneurs, c'est-à-dire les teneurs auxquelles on va enrichir l'uranium parce que vous l'avez compris, l'opération d'enrichissement vise à accroître la teneur en isotope 235. Dans la nature quand on extrait de l'uranium dans une mine, il y a 0,7 % d'uranium 235 et pour enrichir aujourd'hui à un niveau qui permette de faire du combustible allant dans les centrales nucléaires, il faut qu'on soit à peu près à 4 ou 5 %. L'usine EURODIF a aujourd'hui des autorisations pour enrichir jusqu'à 5%. Demain, nous demanderons pour l'usine Georges Besse II des autorisations pour pouvoir enrichir jusqu'à 6 %. En ce moment, il commence à y avoir une demande de certains électriciens pour aller jusqu'à 6 %. A terme de 10, 15 ans, on ira peut-être à des teneurs autour de 15 % parce que dans le programme des réacteurs de génération 4, certains réacteurs auraient besoin de combustible avec une teneur de l'ordre de 15 %. A ce moment là, il y aurait un certain nombre de modifications techniques dans l'usine et de nouvelles procédures seraient nécessaires, mais on viendra peut-être à cela d'ici 10 à 15 ans seulement.

Je pense que votre question évoquait peut-être aussi l'aspect capacité. Aujourd'hui, l'usine EURODIF produit 8 millions d'UTS, l'UTS étant la mesure d'accroissement en teneur dans l'isotope 235, c'est la mesure internationalement utilisée. Aujourd'hui, EURODIF produit 8 millions d'UTS. Avec les deux unités que nous avons l'intention d'installer, pour autant que les conditions suspensives soient levées, nous aurions une capacité de production de 7,5 millions d'UTS. C'est-à-dire une même capacité de production qu'aujourd'hui. Si le marché se développe, on envisage éventuellement l'installation d'une troisième unité mais ce n'est qu'un projet pas du tout industriel à ce stade.

Troisième partie de votre question, si je l'ai bien comprise, c'était la partie export. Aujourd'hui, EURODIF produit à peu près 50% pour la France et à peu près 50% à l'export. Un peu partout à travers le monde, on a des clients qui sont américains, japonais, allemands, suédois, etc. C'est un marché qui est très compétitif entre USEC, MINATOM et URENCO. C'est une bagarre permanente auprès de nos clients électriciens. Demain, comme les clients de Georges Besse II seront à peu près les mêmes clients que ceux d'EURODIF, pour au moins les 10, 15 ans qui viennent, cette répartition devrait être stable, à condition que les conditions suspensives soient levées, que nous puissions développer le projet selon un planning à peu près proche de celui que je vous ai exposé, ce qui nous permettrait de conserver nos 25% de parts de marché mondial.

Jean-Paul Frouin. C'était bien cela les trois parties de votre question, madame ?

Bien, madame, je vous en prie. Ayez la gentillesse, je vais vous dire pourquoi, de vous présenter, ce n'est pas du tout pour des raisons inquisitoriales, c'est simplement parce qu'il y a, la loi le prévoit ainsi, un procès verbal intégral de chacune des réunions.

Isabelle Huin, salariée d'Eurodif. Je voudrais savoir si le démantèlement de Georges Besse I ne risque pas d'être délicat alors que les centrifugeuses qui ont l'air sensibles seront déjà en fonctionnement. Par ailleurs, que va t-il advenir des deux tours aéro-réfrigérantes ?

Frédéric Van Heems. Pour ce qui est du démantèlement, ce sont des opérations qui ont été étudiées et prévues de longue date. Nous ferons le démantèlement sur un chantier, qui devrait durer de l'ordre de 7 ans comme je l'évoquais, avec 500 à 600 personnes. Ces opérations de démantèlement, on sait déjà très précisément ce qu'elles représenteront puisque quelque part ce sont des opérations très proches des opérations de maintenance qui sont déjà faites aujourd'hui sur les diffuseurs. Cela ira un peu plus loin parce qu'on démontera complètement l'usine, mais ce sont des opérations qui sont bien connues, bien maîtrisées et qui n'auront aucune conséquence par rapport à l'activité de Georges Besse II. Les futures unités de Georges Besse II seront dans des bâtiments pas très éloignés des bâtiments actuels mais tout de même séparés de quelques centaines de mètres ou quelques dizaines de mètres sur les points les plus proches, il n'y aura donc aucune interaction entre les deux chantiers.

Les deux tours aéro-réfrigérantes ? Effectivement, du fait du changement de technologie et du passage de la diffusion gazeuse à la centrifugation, nous n'aurons plus les mêmes problématiques de refroidissement que nous connaissons aujourd'hui. La diffusion gazeuse c'est un gaz qui est compressé pour passer à travers des diffuseurs, cela consomme beaucoup d'électricité. Il y a donc un échauffement, on est obligé de prélever beaucoup d'eau dans le Rhône, pour pouvoir faire ce refroidissement, cette eau se retrouve dans les deux aéro-réfrigérants. Demain, avec Georges Besse II et la technologie de centrifugation, nous n'aurons plus ce refroidissement à faire, nous n'aurons donc plus besoin des deux tours aéro-réfrigérantes. On nous pose généralement la question suivante, qu'est ce que vous allez en faire ? Est-ce que vous allez les démolir ou est ce qu'elles vont rester ? Nous ne savons pas. Je pense qu'il doit y avoir des gens qui sont favorables à cette démolition mais on a rencontré de nombreuses personnes, lors du débat public, qui préféreraient que les tours restent parce qu'ils sont habitués à les voir. On ne sait pas encore, il y a plusieurs solutions de réutilisation de ces tours qui sont à l'étude, comme c'est encore à horizon d'une dizaine d'années, aucune décision n'a été prise.

Jean-Paul Frouin. Monsieur le Président Mouton.

Jean Mouton, ancien président du conseil général de la Drôme, ancien maire de Pierrelatte. Bien, si vous permettez Monsieur le Préfet, Mesdames, Messieurs, d'abord une question puis une réflexion. Je ne sais pas si on peut avoir quelques réflexions sur le débat public. D'abord la question, vous savez que grâce aux rejets thermiques d'EURODIF, nous avons une zone de plus de quarante hectares à Pierrelatte de serres qui sont alimentées par les eaux chaudes d'EURODIF, alors comment cela va se passer avec Georges Besse II ?

Frédéric Van Heems. Si vous me le permettez, Monsieur le Président, je compléterai votre question parce qu'il n'y a pas que des serres qui sont en jeu, il y a aussi la ferme aux crocodiles.

Jean Mouton. Et puis les logements de Pierrelatte.

Frédéric Van Heems. Et certains bâtiments également.

Jean Mouton. Sur les logements de Pierrelatte, je précise : il y a quand même des chaudières en place depuis le début, ils existaient avant EURODIF.

Frédéric Van Heems. En tout état de cause pour toutes ces utilisations, nous ne sommes qu'un fournisseur à un intermédiaire. C'est-à-dire que nous fournissons ces eaux à des organismes qui eux-mêmes ensuite les vendent à la Ferme aux Crocodiles, à des agriculteurs, à ces différentes activités. Nous fournissons ces entreprises avec des contrats qui sont des contrats d'une durée de trois à quatre ans. Nous les avons d'ores et déjà prévenus qu'à l'horizon 2012-2013, nous ne serons plus capables de les fournir. D'ici là, des solutions auront été trouvées. Ils ont d'autres solutions possibles, notamment au gaz, il y a des fournisseurs qui les ont déjà approchées qui sont déjà venus nous voir. Je sais qu'il y a d'autres solutions aussi, mais comme c'est quand même à une échéance de 10 ans et qu'en plus les aéro-réfrigérants, comme je l'ai évoqué en répondant à Madame tout à l'heure seront peut-être réutilisés, il y aura peut-être aussi des voies de ce côté-là, d'ici là des solutions seront trouvées pour que ces activités puissent perdurer.

Jean Mouton. Quand vous dites seront trouvées, par les exploitants ?

Frédéric Van Heems. Par les exploitants, par les intermédiaires, les sociétés en question qui vendent cette eau aux exploitants agricoles, aux exploitants de la Ferme aux Crocodiles, etc... Sachant que nous les accompagnerons au mieux pour qu'ils trouvent les solutions.

Jean Mouton. C'est ce que nous voulions entendre, Monsieur.

Jean Mouton. Je crois qu'on peut se féliciter qu'il y ait eu ce débat public, je vis à Pierrelatte depuis de nombreuses années, c'est la première fois que se déroule un débat public sur une installation aussi importante que Georges Besse II. Mais, on reste quand même un peu sur notre faim. Nous, nous aurions aimé qu'à Saint-Paul-Trois-Châteaux en particulier et à Pierrelatte, qu'un débat contradictoire ait lieu.

Nous vivons dans une certaine unanimité, tout le monde paraît d'accord, alors que l'on sait qu'il y a forcément des opposants au nucléaire et nous pouvons regretter aujourd'hui que ce débat n'ait pas eu lieu. Alors, il peut y avoir des articles de journaux mais dans un débat et surtout à Saint-Paul-Trois-Châteaux ou à Pierrelatte, où il y avait parmi les 150 personnes présentes, beaucoup d'ingénieurs ou de techniciens du nucléaire, on aurait pu d'une manière tranquille et calme, en écartant tout manichéisme, on aurait peut-être pu discuter avec toutes les parties en présence. Les gens qui ont travaillé depuis longtemps dans le nucléaire savent ce qu'ils ont fait. Ils ont vu aussi beaucoup de choses et on aurait pu en parler, à moins bien sûr qu'il n'y ait pas de débat, tout simplement parce que le nucléaire a bien réussi.

Je crois que c'est vrai mais tout le monde n'en est pas persuadé. Je pense que des gens sérieux ont été les exécuteurs de cette technologie de haute qualité et je crois que c'est bien pour Pierrelatte et je terminerai en disant que pour nous Georges Besse II, c'est quelque chose d'important et de très important. Pour nous je veux dire gens du Tricastin, c'est important parce que quand vous êtes arrivés dans les années 60 plus précisément en 1962, vous avez créé ce que nous appelons une situation de non retour, cela veut dire que vous avez amené une activité. Vous avez créé de nombreux emplois. Ce que nous redoutons aujourd'hui, ce n'est

pas tellement le nucléaire, c'est la récession du nucléaire. Or, depuis quelques années, nous assistons à cette récession du nucléaire et pour nous, Georges Besse II et peut-être un jour l'EPR seront une relance intéressante des activités dont nous avons bien besoin.

Yves le Bellec, maire de Pierrelatte. Tout à fait.

Jean-Paul Frouin. Monsieur le Président, je vais laisser au maître d'ouvrage le soin de répondre à la partie de la question qui aura retenu son attention en terme de compétences. Votre réflexion, puisque vous l'avez ainsi qualifiée, me semble s'adresser pour partie à notre commission. Compte tenu de l'intérêt de cette réflexion, j'en ferai certainement part à la Commission nationale du débat public. Certains de ses aspects seront certainement repris dans notre compte rendu. Je le dis pour qu'il n'y ait pas de malentendu, c'est la première fois qu'un débat public au sens du code de l'environnement est organisé sur un sujet à caractère nucléaire. C'est la première fois dans le cadre de l'application de la loi relative à la démocratie de proximité, de février 2002. Cette procédure trouve ici l'occasion de se mettre en œuvre. Les autres grands chantiers nucléaires qui ont eu lieu en France au cours des récentes décennies ou même au cours des années plus proches sont tous antérieurs à cette loi. Ce qui était intéressant en effet dans cet exercice, c'est que c'était la première fois que sur une opération industrielle touchant au nucléaire, un débat de cette nature était ouvert. Il y a des conclusions à en tirer, elles sont intéressantes, je ne veux pas vous abreuver de chiffres et de statistiques. Nous en sommes à la septième réunion. Il y a donc forcément dans ce genre d'exercice, un phénomène non pas de lassitude mais de perte en ligne, parce que l'information, je crois, a bien circulé. La presse, je l'en remercie d'ailleurs, se fait très fidèlement l'écho des réunions qui ont lieu ici où là dans les quatre départements. Il ne me paraît pas anormal, qu'à la fin du débat, il y ait un petit peu moins d'enthousiasme de la part des participants ou même un petit peu moins de participation numérique. Je veux néanmoins vous indiquer que nous avons organisé huit réunions, que le site Internet a plutôt bien fonctionné, nous avons reçu environ 70 questions écrites qui ont fait l'objet pour la quasi totalité d'entre elles, de réponses de la part du maître d'ouvrage. Celles auxquelles il n'a pas encore été répondu, c'est tout simplement parce que je le pense, les réponses sont en cours de rédaction. Le débat vous l'avez bien vu dans vos communes respectives à Pierrelatte, à Saint-Paul-Trois-Châteaux, à Bollène, à Pont-Saint-Esprit ou à Bourg-Saint-Andéol, a fait l'objet d'une audience nombreuse.

Sur les regrets que vous exprimiez, Monsieur le Président, nous nous rejoignons complètement et quand je dis nous c'est l'ensemble de la commission. Nous pensons très fortement que le débat se serait enrichi de la participation de ceux qui ne sont pas venus, vous voyez ce que je veux dire. Pour parler clair je pense que si des arguments contradictoires, des regrets sur la façon dont les choses se passent, des opinions sur le rôle ou la place relative que différentes formes d'énergie peuvent trouver dans notre pays et éventuellement ailleurs, en ce qui concerne les réponses aux besoins énergétiques qui sont croissants que connaissent les pays développés, des questions de cette nature auraient sans doute enrichi le débat. Je regrette qu'elles n'aient pas été posées. Ma seule intervention à la télévision, auprès de France 3 Lyon, n'a porté que sur ce point. J'ai exprimé le regret que, non pas que ce soit plus musclé, je ne crois pas que la clarté du débat gagne toujours à l'agressivité et je suis persuadé que ceux qui pouvaient être opposés sous une forme ou sous une autre à ce genre de projet l'auraient

parfaitement fait sans être agressifs. Je donne le crédit de la bonne foi à tous ceux qui auraient pu intervenir. Le débat se serait sans doute enrichi si ceux qui ne sont pas venus nous avaient fait l'honneur d'y participer.

Pour ce qui est de la récession du nucléaire, il vaudrait mieux que ce soit quelqu'un de compétent techniquement qui réponde à cette question. Mais, je vois également, notamment en terme d'emplois pour le bassin que vous représentez, ce que la question comporte. Je peux d'ores et déjà vous dire, que nous avons entendu longuement les représentants du monde patronal sur le thème de l'emploi, sur le thème de la sous-traitance, sur le thème de la formation, sur le thème de qu'est-ce que deviendra demain, ce bassin d'emploi, si des gisements de productivité font, que pour un nombre d'UTS égal ou supérieur à celui que nous connaissions précédemment, on fabriquera des UTS avec moins de salariés. Ce même discours a été repris par des organisations syndicales. Tout ceci sera fidèlement repris dans le compte rendu que nous ferons du débat pour que cette dimension économique et d'emplois du sujet, ne soit pas passée sous silence.

Frédéric Van Heems. Nous regrettons que certains opposants au nucléaire n'aient pas souhaité participer à ce débat, cela l'aurait sans doute enrichi. En même temps, j'ai tendance à penser, quand vous dites que, le débat n'a pas eu lieu, que le débat a bien eu lieu. Certains ont décidé de ne pas y participer mais, débat ne veut pas nécessairement dire affrontement. Je pense que quand on parle du nucléaire, les gens se disent : puisqu'il n'y a pas eu bagarre, c'est qu'il n'y a pas eu débat. Nous avons eu sept réunions en comptant celle de ce soir. Il y a eu généralement beaucoup de questions, sur tous les domaines, la sûreté, les aspects économiques, l'emploi, les aspects de sous-traitance, tous les aspects relatif au projet ont été balayés. Alors, c'est vrai, sans qu'il y ait d'agressions verbales, dans un climat plutôt constructif mais non passionné. Dommage que certains ne soient pas venus, mais j'ai l'impression que le débat a quand même eu lieu, sans certains et c'est dommage.

Si jamais les conditions suspensives n'étaient pas levées, si nous n'étions pas dans la possibilité de développer le projet Georges Besse II, on pourrait alors parler de risque de récession pour l'ensemble du bassin du Tricastin. Nous avons bon espoir que ces procédures aboutissent et que nous puissions donc réaliser le projet. A ce moment-là, nous considérerons que le projet Georges Besse II sera l'avenir de l'ensemble du site puisque l'enrichissement est au cœur de l'ensemble du bassin. Aujourd'hui, c'est un bassin qui emploie directement de l'ordre de 4000 personnes, si l'on prend la sous-traitance directe et indirecte, cela fait 8000 personnes en tout. L'enrichissement est au cœur de tout cela : justement le fait qu'il y ait un avenir pour les 20 ou 30 ans qui viennent, va permettre à l'ensemble du site de continuer l'aventure industrielle dans laquelle nous nous inscrivons.

Jean-Paul Frouin. J'ajoute sur le même sujet par rapport aux premières réunions auxquelles Monsieur le Président et vous-même Monsieur le Maire (puisque'il a bien fallu qu'il y ait un début et il va y avoir sous peu une fin à ce débat) avez participé avec certains de vos collègues, élus, au tout début sur les trois communes du site, il y a un certain nombre de sujets dans le domaine de l'avenir industriel du bassin, de l'emploi ou encore de la formation, qui se sont nourris au fur et à mesure du débat. J'ai trouvé cet aspect des choses intéressantes, les questions se nourrissaient au fur et à mesure qu'on avançait de façon extrêmement intéressante. J'ai entendu notamment, je viens de citer le mot formation, des représentants,

tant syndicaux que des représentants patronaux, dire l'espoir qu'ils fondaient sur un chantier qui va être relativement long dans le temps, qui peut donc être appréhendé assez en amont, puisque l'on sait que cela va durer plus de 10 ans. La longueur du chantier est une chance pour réfléchir à ce que pourrait être l'avenir de ce bassin. Chacun sait que les industriels ne viennent pas dans des régions comme cela, pour le plaisir. La formation des hommes est un des éléments déclenchant très souvent des implantations nouvelles. Nous avons été très frappés d'entendre un certain nombre de nos interlocuteurs insister sur ce point. Je crois que c'est une bonne façon d'aborder les choses, je peux vous dire que, pour l'avoir entendu à plusieurs reprises au cours du débat, c'est un point que nous avons l'intention de reprendre de façon forte dans notre compte rendu final.

Jacky Doble. Je suis Jacky Doble et je fais partie des Verts de la Drôme donc peut-être que je fais peut-être partie de ceux qui n'assistent pas au débat.

Jean-Paul Frouin. Non, vous n'en faites pas partie, vous n'en faites pas partie puisque vous êtes là.

Jacky Doble. J'ai deux questions. La première, vous envisagez de commencer les travaux au printemps 2005, si les conditions suspensives sont levées. Il faut quand même qu'il y ait une enquête publique, il me semble, d'après ce que j'ai compris, que les accords avec URENCO pourraient être entérinés à la fin de l'année, cela veut dire que l'enquête publique va durer trois mois. Cela me semble très court pour un sujet aussi énorme et complexe. La deuxième question, la centrale du Tricastin a été plus ou moins dédiée à fournir l'électricité à l'usine Georges Besse I. Est-ce qu'EDF a l'intention de démanteler sa centrale puisqu'il n'y a plus besoin que de 50 mégawatts avec la réalisation de Georges Besse II, cela me semble logique.

Frédéric Van Heems. Une fois les conditions suspensives levées, on espère vers fin 2004, début 2005 on peut effectivement, à ce moment-là, rentrer en phase industrielle. Comme vous l'indiquez ce démarrage de phase industrielle, c'est un permis de construire. Un permis de construire cela s'obtient normalement avec toutes les étapes sur une période de l'ordre de quatre mois. C'est effectivement bien prévu dans notre planning. Pour ce qui est des enquêtes publiques qui démarreraient, nous avons deux enquêtes publiques à lancer. Une enquête dite DAC pour la déclaration d'autorisation de création d'une installation nucléaire de base, c'est en fait l'équivalent pour une installation nucléaire de l'autorisation d'exploitation et puis la DARPE, qui est la déclaration d'autorisation pour les rejets et prélèvements d'eau. Donc, pour les deux, nous sommes en train de travailler sur ces dossiers qui seraient envoyés aux administrations et aux ministères concernés. Ce sont des procédures qui sont très longues avec une phase d'enquête publique, avec des phases administratives de préparation, des phases de conclusions avec des groupes permanents, tout cela s'étale sur une période de 18 mois en moyenne, ce qui n'interdit pas de démarrer en parallèle le chantier. Tant que nous n'avons pas ces deux autorisations, nous n'avons pas le droit d'exploiter l'usine mais, par contre, nous aurons le droit dès que nous aurons le permis de construire de la construire. Je prends un exemple dans un domaine qui n'a rien à voir, quand vous faites un parc d'attractions, vous construisez vos attractions et vous demandez le droit d'ouvrir le parc, ce droit vous l'avez une semaine ou quinze jours uniquement avant de l'ouvrir. Il faut que vous ayez construit avant,

c'est un risque que tous les industriels prennent, de faire le chantier tant que les autorisations ne sont pas là. Pourquoi ce risque peut-être pris sans difficultés ? D'une part parce qu'un gros travail a été fait en amont, un travail technique mais aussi un travail en relation avec les autorités de sûreté, avec les différentes administrations concernées pour avoir des échanges avec eux, en leur expliquant ce que nous allons faire, en prenant en compte leurs remarques, une partie du travail est déjà en cours, Et d'autre part, nous sommes dans un projet qui est un vrai projet industriel, nous ne sommes pas dans un projet d'innovation. Nous ne sommes pas en train de réaliser un projet comportant d'importantes innovations technologiques, comme lors de la réalisation de La Hague ou de MELOX, c'était des usines dans lesquelles il y avait des inconnues technologiques. Là, on ne fait que recopier ce qui existe, et qui fonctionne depuis 25 ans en Angleterre, en Allemagne et en Hollande. On sait exactement comment cela a été construit, on sait exactement comment cela fonctionne et on copie.

Sur la deuxième question, effectivement demain Georges Besse II aura besoin de très peu d'électricité, 50 mégawatts au lieu des 2500 actuels. Nous n'aurons plus besoin, nous, de l'électricité produite par trois des quatre réacteurs de la centrale EDF. Mais, cette centrale est connectée au réseau, donc EDF continuera à exploiter cette centrale et vendra cette électricité, soit à d'autres consommateurs en France, soit à d'autres consommateurs en Europe. Un jour, ils démantèleront cette centrale, le jour où elle sera arrivée à la fin de sa durée de vie mais pas parce qu'EURODIF s'arrêtera.

Robert Brugère, ancien ingénieur du CEA. Tout à l'heure, vous avez parlé d'une capacité d'EURODIF de 8 millions d'UTS par an, je n'ai pas tellement compris parce que dans ma tête, c'était plutôt 10,8 millions d'UTS, d'où vient cette différence de 30% qui n'est quand même pas négligeable ? Est-ce que c'est le vieillissement du matériel qui fait que maintenant on est plafonné à une perte de performance, comme un moteur quelconque avec l'âge ou alors ce chiffre représente ce que vous vendez et non pas ce qu'est la capacité de production.

Christian Delacroix, adjoint au directeur général délégué d'Eurodif Production. Vous avez raison de dire que la capacité maximale de l'usine d'EURODIF est d'un peu plus de 10 millions d'UTS. Quand on parle de 8 millions d'UTS, c'est ce qu'on produit et qui correspond à l'optimum technico-économique. Vous savez que sur le fonctionnement de l'usine on a adopté un régime de marche saisonnière c'est-à-dire que l'on fonctionne à une puissance élevée, l'été, et à une puissance réduite, l'hiver. En moyenne, on se retrouve à une production de 80% de la capacité maximale, cela correspond à un optimum technico-économique.

Robert Brugère. C'était une précision utile à connaître entre capacité théorique et capacité utilisée pour optimiser. Monsieur Mouton s'est demandé pourquoi il n'y avait pas plus de critiques frontales, durant les réunions publiques, sur ce projet alors qu'on peut en lire dans les journaux. A mon avis, il me semble que si j'étais un écologiste prônant les économies d'énergie, sachant que le projet Georges Besse II permettra de gagner l'équivalent de la puissance de trois réacteurs, j'aurais du mal à critiquer un maître d'ouvrage qui économise trois réacteurs.

Deuxièmement, des écologistes critiquent les dangers des installations nucléaires mais une raffinerie de pétrole, ce n'est pas du gâteau non plus.

D'autre part, on sait très bien que c'est grâce aux pressions d'EURODIF que l'on chauffe tout le monde. La nouvelle installation, Georges Besse II, ce sera 100 fois moins de volume et 100 fois moins de pression soit 10 000 fois moins de masse, que Georges Besse d'Eurodif. Je ne vois pas comment on pourrait critiquer un procédé où il y a 10 000 fois moins de masse d'UF6 et quand je dis 10 000, c'est peut-être 100 000.

Pourquoi ne pas démanteler EDF ? Je signale quand même et cela n'est ni vert, ni rouge, ni blanc, que la consommation des français a augmenté de 4% en 2002 et en 2003. 4% de production en 1 an de consommation c'est à peu près l'équivalent de deux réacteurs nucléaires sur 60. Je ne suis pas salarié d'EDF mais je pense que cela répond d'avance à la non fermeture.

Frédéric Van Heems. Sur le dernier point et le fait qu'il y ait une augmentation de consommation en France, je ne veux pas répondre à la place des gens qui pourraient le faire, mais il y a aussi des possibilités d'économies d'énergie, ce qui est important dans les sociétés occidentales. Ceci dit, au niveau mondial, ce qui est en train de faire augmenter les besoins en consommation d'énergie c'est surtout le fait que des pays comme l'Inde, la Chine ou encore le Brésil sont en train de se développer et eux, n'ont pas la possibilité de faire des économies d'énergie importantes. Vous avez souligné, parce que vous êtes un spécialiste, qu'en passant de la diffusion gazeuse à la centrifugation, on va avoir énormément d'avantages sur un plan environnemental et sur un plan sûreté. Effectivement en centrifugation, nous travaillons sous vide, en centrifugation nous n'utilisons plus l'UF6 sous sa forme liquide au moins dans le cœur du procédé. Un petit clin d'œil par rapport au début de votre déclaration, vous disiez les écologistes mais on peut être écologiste et pour le nucléaire. Il y a des écologistes antinucléaires mais il y a aussi des écologistes qui sont favorables au nucléaire ce qui n'est pas illogique, chacun a son avis. Mais, aujourd'hui un des grands problèmes d'environnement pour la planète c'est l'émission de gaz à effet de serre avec les conséquences que cela semble avoir sur le climat et une des réponses, mais ce n'est pas la seule, une des réponses à ce grand problème environnemental, c'est le fait d'utiliser l'énergie nucléaire pour produire de l'électricité.

Jean-Paul Frouin. Le débat de ce soir n'est pas un débat sur l'ensemble de la production et de la consommation d'énergie nucléaire à travers la planète mais je vous renvoie pour ceux que cela intéresserait aux documents qui ont été, sans doute les avez-vous entre les mains, qui ont été préparés pour le débat et qui abordent pour l'un d'entre eux de façon un peu succincte et pour l'autre de façon plus développée, avec des statistiques à l'appui, les questions qui viennent d'être évoquées sur les évolutions notamment en ce qui concerne la consommation d'énergie. Pour ceux d'entre vous qui n'ont que le document résumé qui présente le projet, je signale qu'il y a un document qui fait une cinquantaine de pages et qui présente le projet de façon beaucoup plus détaillée avec une présentation à la fois économique et statistique du problème de l'énergie, notamment dans sa dimension temporelle, en terme de croissance j'entends.

Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vais simplement indiquer avant de lever la séance qu'il y a une dernière réunion publique prévue le 21 octobre prochain à Lapalud. Etant précisé, que dans l'intervalle, ceux d'entre vous ou toutes autres personnes qui souhaiteraient poser des questions peuvent toujours le faire au secrétariat général de la commission à

Pierrelatte. Notre adresse c'est rue du Lac, à Pierrelatte. Des réponses seront bien évidemment envoyées à ceux qui poseraient des questions.